

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 10/IV/2018- 1/5

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 10 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 10 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Maggy PEZZINI, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Jacques REMY.

Absents excusés : Bernard CARON a donné pouvoir à Maggy PEZZINI,
Frédéric NAVARRE a donné pouvoir à Jean-Louis DUROS

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

18h35 : début du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

Accès handicapés :

Suite à la demande de subventions concernant la construction d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, il s'avère que la commune doit faire appel aux services d'un architecte. Rapidement mandaté, M. Paulin BERNARD est venu rencontrer Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Paul LEQUEUX. Compte tenu de la pente, plus réduite de ce côté, il préconise de placer l'accès de cette rampe devant la salle du conseil plutôt que devant le secrétariat. Cela permettrait de placer l'emplacement de parking à côté du monument aux morts. Il doit avant tout rencontrer l'architecte des bâtiments de France. Le montant des honoraires de l'architecte s'élèvera à 1000€ HT.

Emprunt :

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil que conformément aux délibérations du conseil municipal précédent, il a souscrit un emprunt de 50 000€ au taux de 1.10 % sur 8 années

Défense incendie :

Dans le cadre de la défense contre l'incendie, Monsieur le Maire annonce que, s'il n'est pas possible d'installer rapidement une nouvelle borne à incendie, il est envisageable de placer une bache à eau (un projet à retenir pour le budget 2019). Cette réalisation à 17 294€ TTC, avec 50% de subventions sur le hors taxes, reviendrait à la commune à la somme de 8 000€. La programmation de ces travaux est espérée pour 2019.

Syndicat des eaux :

Pour le moment, il n'y a aucune certitude et même aucune piste concernant la dissolution ou pas du syndicat des eaux PINON-BRANCOURT. La probabilité d'une majorité de blocage est incertaine, les représentants des communes ayant des intérêts parfois contradictoires, il n'est pas possible de faire un pronostic.

Réparation toiture :

La toiture de la ferme Doffemont a été malmenée par les intempéries. La bâche donnant sur le chemin a dû être refixée et des ardoises ont été remplacées sur le hangar principal. Coté chemin également, une gouttière en plastique devra être installée par les employés communaux afin d'éviter que les pluies ne pénètrent dans les pierres.

Produit des 4 taxes :

Les dotations attribuées à la commune par le produit des taxes sont les suivantes :

La taxe d'habitation (19,27%) : 131 248 €

Taxe foncière (15,05 %) : 61 564 €

Taxe sur le foncier non bâti (45,61%): 9 441 €

Pour un total de 202 153€

La 4^{ème} taxe, produit du CFE, ne revient plus à la commune et est attribuée directement à la CCPC (communauté de commune Picardie des châteaux).

Nouveaux contrats aidés :

Lors de la dernière réunion de la communauté de communes, les nouveaux types de contrats aidés ont été présentés. Ce sont des contrats financés à 55% par l'Etat et qui imposent trois mois de formation qualifiante (vraisemblablement aux frais de la commune) sur une période d'un an. Ces conditions rendent l'offre assez peu attractive.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux (CCPC):

- **Redevance ordures ménagères (ROM).** La délibération n° 6 de la CCPC concerne le forfait appliqué aux communes concernant la ROM :

Pour une Mairie de moins de 1000 habitants : 240€

Pour école avec cantine : 330 €

Pour une salle des fêtes : 330 €

Soit un total de 900€.

- **Assainissement non collectif.** Une délibération fixe également les nouveaux tarifs des diagnostics :

Diagnostic initial de fonctionnement : 220 € (au lieu de 90€ à la CCVA) ;

Diagnostic en cas de vente immobilière : 300 € (et 500 € si demande expresse du notaire)

Etude de conception neuve : 200 €

Suivi de l'évolution : 200 € + 200 €

Il n'existe plus de forfait sur place, mais 20 € de déplacement et 30 € de l'heure.

- **Commission locale des charges transférées (CLECT):**

Cette commission regroupe un membre de chaque commune de la CCPC ainsi que les membres du bureau. La CCPC étant un EPCI à fiscalité unique, c'est la communauté de communes qui perçoit les dotations et les redistribue ensuite par commune :

Ainsi BRANCOURT EN LAONNOIS ne perçoit plus que 5 563 € de CFE, CVAE, IFER et taxe additionnelle sur le foncier non bâti et a dû abandonner 43 930 € en 2018 au profit de la CCPC

Sur la base de la contribution économique territoriale, les compensations avaient été de 7 885 € en 2017, elles ne devraient plus être que de 3 934 € en 2018 en raison de nouvelles prises de compétences par la communauté de communes.

Les membres de la CLECT n'ont pas réussi à se mettre d'accord, et n'ont pas pu délibérer. Des attributions de compensations provisoires seront maintenues au budget de la C.C.P.C.

Le conseil émet un avis favorable

Aisne partenariat voirie :

(Subventions du département pour les travaux de voirie). Les réunions départementales d'information qui devaient attribuer les subventions ont été ajournées. Le projet d'écluses aux entrées du village est à nouveau repoussé.

Fête communale :

Achat de matériel. La commune de PINON qui jusqu'à l'année dernière prêtait ses deux barnums à la commune pour la fête communale, a décidé de ne plus prêter son matériel aux autres communes. Un devis demandé à une société privée pour la location de deux barnums de 5m x 8m s'élève à la somme ahurissante de 1244 € (livraison et montage/démontage compris). De rapides recherches sur Internet ont permis de trouver des barnums de qualité équivalente à partir de 1500 €. Le conseil décide à l'unanimité l'achat de deux barnums à concurrence de 1 600 €.

La compagnie ISIS de Pargny-Filain ne participera pas à la fête comme cela avait pu être évoqué car cela n'est pas possible en août.

En raison de la demande de plusieurs Brancourtois, une préinscription sera effectuée sur les invitations pour un concours de boules. (Ce concours ne sera organisé que s'il y a 24 inscriptions).

En ce qui concerne le repas communal, le conseil décide de le maintenir le vendredi soir (24 août). Il sera précisé sur les invitations un horaire limite de service de l'apéritif. La participation musicale fort appréciée l'été dernier du NEW ORLEANS JAZZ TRIO est reconduite.

Le lundi 27 août, le Maire et ses adjoints financeront 200 € de tickets de manège au profit des petits Brancourtois.

QUESTIONS DIVERSES :**Commémorations à VAUXAILLON :**

Le conseil vote à l'unanimité l'achat (21 €) à la commune de VAUXAILLON d'une banderole à accrocher sur la façade de la Mairie pour annoncer les commémorations de septembre prochain.

PARIS- CHAUNY :

Le 24 juin, la course cycliste Paris- Chauny traversera Brancourt.

Les randonneurs de l'Ailette :

Les randonneurs de l'Ailette effectueront un balisage et leur circuit traversera également Brancourt le 24 juin.

Cimetière :

Les employés communaux ont terminé la construction du petit escalier à droite de l'entrée. Ils proposent la construction d'un muret dans la continuité de l'escalier, pour empêcher la terre de raviner sur l'allée.

Espaces Verts :

Monsieur le Maire étudie la possibilité de recrutement d'un agent à raison de 21h00 par semaine pendant 5 mois pour effectuer exclusivement un travail de tonte et d'entretien des espaces verts.

Attribution de numéro de maison :

Les propriétaires de la maison en construction au début de la rue de Bordet demandent quel numéro de voirie est attribué à sa maison neuve. Située côté pair, en face du n°1 mais avant le n° 2, il est décidé qu'elle portera le n° 2Bis.

Demandes de subventions :

AXOLIDARITE demande une subvention dans le cadre de son opération « une fleur contre le cancer ». La commune achètera une partie des fleurs par l'intermédiaire d'Axolidarité.

La Chambre des métiers et de l'artisanat demande une subvention car elle compte deux Jeunes Brancourtois dans ses effectifs. Le conseil décide de ne pas attribuer cette subvention.

L'ASBL (association sportive de Brancourt-en-Laonnois) demande une subvention de 1000 €. (En 2017, 1300€). L'ASBL n'organisera pas de Dodécathlon cette année en raison du passage de la course cycliste Paris-Chauny. Une buvette et une animation seront mises en place ce 24 juin. L'ASBL organisera aussi sa brocante des lève-tard le 9 septembre et sa journée plein air le 16 septembre.

Le conseil accorde 1000€ à l'unanimité.

La commune de VAUXAILLON organise 3 jours de commémorations avec notamment la participation des enfants de plusieurs collèges (Anizy) et lycées (Soissons) des environs qui accueillent des Brancourtois. Le conseil décide de soutenir l'action de notre voisin avec l'attribution à l'unanimité d'une subvention de 200 €.

Travaux :**Alarme de l'école :**

L'alarme de l'école est en panne et nécessite une réparation, le devis s'élève à 1239€.

Salle polyvalente :**Néons**

Grace à un appel à la concurrence, le devis concernant le changement de néons de la salle polyvalente passe de 3 600 € à 2 700 €.

Étanchéité :

Nous sommes en attente d'un devis concernant l'étanchéité de la toiture de la salle. Une solution de ventilation (VMC) pourrait être envisagée afin d'éviter la condensation qui marque aussi les plaques du plafond

Eglise :

Pour information, Monsieur le Maire informe le conseil sur le prix d'une mise aux normes du paratonnerre de l'église et de la réparation de la croix sommitale (celle-ci est fendue) : 18 697€, somme pour laquelle il ne serait pas possible d'obtenir une subvention.

Problème électrique :

Dans une maison située à l'intersection de la rue de la forêt et celle de la croix rouge, le compteur électrique disjoncte lors de l'allumage de l'éclairage public. Il s'agit d'un problème récurrent qui n'est toujours pas résolu. Un nouveau courrier recommandé sera adressé à EDF et à l'USEDA.

Hangar :

Le hangar à l'abandon derrière le cabinet d'infirmière, rue de la sablière, a été rempli de gravats et d'immondices. Monsieur le Maire décide de porter plainte, même si ce bâtiment est un local privé.

Chemin de Frivat :

Suite aux nombreuses pluies, deux trous se reforment sur le chemin de Frivat. Les employés communaux iront étaler des cailloux avec le tracteur.

Réunion Patrimoine :

Monsieur Jean-Jacques REMY, 1^{er} adjoint, demande à ce qu'une réunion de conseil soit programmée concernant le patrimoine communal et son entretien. Cette réunion se déroulera le mardi 5 juin à 18h00.

Démission de son poste d'adjoint de Francis DEMARQUE :

Monsieur DEMARQUE ayant déménagé et n'habitant plus Brancourt, il entend honorer son mandat municipal jusqu'au bout. En revanche, il estime ne plus être légitime dans son poste d'adjoint au Maire et a adressé la lettre de démission du poste d'adjoint par lettre recommandée au Préfet le 28 février 2018. Depuis, aucune réponse n'est parvenue, ni à lui, ni à la Mairie.

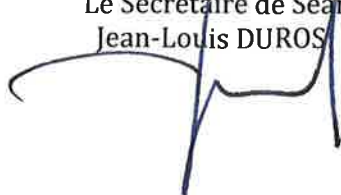
Prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au mardi 29 mai 2018 à 18h30.

La séance est levée à 21h20.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK

